

GUESNET GILLES
Société à Responsabilité Limitée à Associé unique
Au capital de 260.000 Euros
Siège social : 3 Rue de Morsan
27 300 BERNAY

RCS BERNAY 509 257 481

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, à dix-huit heures, la Société HOLDING GUESNET CONSTRUCTIONS, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est sis 88 Rue des Chesnets - 27 300 - BERNAY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERNAY sous le numéro 878 062 165, propriétaire des DEUX MILLE SIX CENT (2.600) parts sociales composant le capital social de la société "GUESNET GILLES", et ainsi associée unique, représentée par Monsieur Vincent GUESNET, Président,

A pris les décisions ci-après relatées, relatives :

- A la réduction du capital social de la Société par imputation de la somme de 242.447 Euros sur le compte de report à nouveau débiteur et réduction de la valeur nominale des parts sociales ;
- A l'augmentation du capital social par incorporation d'une somme de 22.100 Euros prélevée sur le poste de réserve légale et augmentation de la valeur nominale des parts sociales ;
- A la modification corrélative des articles 6 "APPORTS", 7 "CAPITAL SOCIAL" et 8 "PARTS SOCIALES" des statuts de la Société ;
- Aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu lecture du rapport du Gérant et après avoir constaté que, après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 10 février 2025, le compte de report à nouveau débiteur ressort à la somme de -242.447 Euros, décide de réduire le capital social d'une somme de DEUX CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENTS (244.400) Euros, et de le ramener ainsi de la somme de DEUX CENT SOIXANTE MILLE (260.000) Euros à la somme de QUINZE MILLE SIX CENTS (15.600) Euros, avec imputation de la somme de DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (242.447) Euros sur le compte de report à nouveau débiteur, ainsi totalement apuré, et avec affectation du solde de MILLE NEUF CENT CINQUANTE TROIS (1.953) Euros au poste de réserves facultatives.

Cette réduction de capital est réalisée par réduction de la valeur nominale des parts sociales ramenée de la somme de 100 Euros unitaire à la somme de 6 Euros unitaire.

A l'issue de cette opération, le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE SIX CENTS (15.600) Euros, divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2.600) parts de SIX (6) Euros de valeur nominale chacune, toutes souscrites et libérées intégralement, numérotées de 1 à 2.600, et appartenant toutes à l'Associée unique, la Société HOLDING GUESNET CONSTRUCTIONS.

VG VG

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de la somme de QUINZE MILLE SIX CENTS (15.600) Euros à la somme de TRENTE SEPT MILLE SEPT CENTS (37.700) Euros, par incorporation de la somme de VINGT-DEUX MILLE CENT (22.100) Euros, directement prélevée sur le poste de Réserve légale, lequel est ainsi ramené de la somme de 26.000 Euros à la somme de 3.900 Euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par augmentation de la valeur nominale des parts sociales portée de la somme de SIX (6) Euros unitaire à la somme de QUATORZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (14,50€) unitaire.

A l'issue de cette seconde opération, le capital social est fixé à la somme de TRENTE SEPT MILLE SEPT CENTS (37.700) Euros divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2.600) parts de QUATORZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (14,50€) de valeur nominale chacune, toutes souscrites et libérées intégralement, numérotées de 1 à 2.600, et appartenant toutes à l'Associée unique, la Société HOLDING GUESNET CONSTRUCTIONS.

TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, l'Associée unique décide de modifier les articles 6 « APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » et 8 « PARTS SOCIALES » des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6 : APPORTS

Il est ajouté à l'article l'alinéa suivant :

Aux termes de décisions de l'Associée unique tenues en date du 27 mars 2025, il a été procédé :

- D'une part, à une réduction du capital social pour un montant de 244.400 Euros pour le ramener de la somme de 260.000 Euros à la somme de 15.600 Euros, par imputation de la somme de 242.447 Euros sur le compte de report à nouveau débiteur, et affectation du solde, soit la somme de 1.953 Euros au poste de réserves facultatives.
- D'autre part, à une augmentation du capital social pour un montant de 22.100 Euros pour le porter de la somme de 15.600 Euros à la somme de 37.700 Euros, par incorporation de la somme de 22.100 Euros prélevée directement sur le poste de Réserve légale, ainsi ramené de la somme de 26.000 Euros à la somme de 3.900 Euros.

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-SEPT MILLE SEPT CENTS (37.700) Euros.

Il est divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2.600) parts de QUATORZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (14,50€) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 2.600, entièrement libérées.

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Le capital social fixé à la somme TRENTE-SEPT MILLE SEPT CENTS (37.700) Euros est divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2.600) parts de QUATORZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (14,50€) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 2.600, entièrement libérées et attribuées en totalité à la Société HOLDING GUESNET CONSTRUCTIONS -RCS BERNAY 878 062 165-, associée unique.

QUATRIEME DECISION

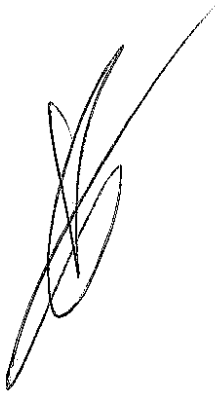
L'Associée unique délègue tous pouvoirs à Maître Stéphanie COMBES-MATHIEU, CABINET COMBES-MATHIEU, Avocats – 28 Rue de l'Horloge – 27 000 – EVREUX, à l'effet d'accomplir toutes formalités fiscales, légales de dépôt et de publicité consécutives aux décisions adoptées, et pour parvenir à l'inscription modificative de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BERNAY (Eure).

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé conformément aux dispositions légales et réglementaires, et retranscrit sur le registre légal des Assemblées Générales de la Société, ouvert depuis sa constitution.

Le Gérant
Monsieur Vincent GUESNET,



La Société HOLDING GUESNET CONSTRUCTIONS,
Représentée par Monsieur Vincent GUESNET, Président



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
EVRUX

Le 07/04/2025 Dossier 2025 00013606, référence 2704701 2025 A 60639

Frais de formalités : 0 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro

Florent SCHIRMANN
Contrôleur des Finances Publiques

